



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ordre professionnel

Question écrite n° 39949

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la décision prise par le Conseil d'Etat le 3 novembre 1999 suite à la requête de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes. Par cette décision, le Conseil d'Etat a enjoint au Gouvernement de mettre en place le conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes institué par la loi du 4 février 1995. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dates auxquelles seront organisées les premières élections aux conseils départementaux et régionaux de l'ordre, ainsi que la date de l'élection au conseil national. Il souhaiterait également connaître le calendrier de mise en place des sections sociales nationale et régionales du conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

### Texte de la réponse

La loi du 4 février 1995 portant diverses mesures d'ordre social a prévu la création d'un ordre des masseurs kinésithérapeutes. En raison, d'une part, de l'opposition des professionnels salariés quant à la mise en place de cette structure et, d'autre part, de la non exhaustivité du fichier d'enregistrement des professionnels remettant en cause la régularité de la constitution du corps électoral et partant, la validité des élections aux conseils de l'ordre, celles-ci n'ont pas été organisées. Par jugement en date du 29 novembre 1999, le Conseil d'Etat a enjoint au Gouvernement de fixer une date pour procéder aux élections du conseil de l'ordre. Toutefois, dès avant le jugement précité, la ministre de l'emploi et de la solidarité et la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale avaient décidé de donner suite à la proposition de création d'un office des professions paramédicales qui serait chargé de proposer des règles professionnelles pour ces professions, de veiller à leur respect et de diffuser des règles de bonnes pratiques paramédicales. Monsieur Philippe Nauche, député de la Corrèze, à qui une mission d'étude sur cette question a été confiée, procède actuellement à l'audition des différents partenaires concernés et remettra très prochainement un rapport à ce sujet. C'est en conséquence dans ce cadre que seront prises les décisions nécessaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39949

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 2000, page 154

**Réponse publiée le :** 27 mars 2000, page 2033